

Dressant le bilan d'une mise en œuvre insatisfaisante du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale au niveau local, Manuel Valls en appelle à une meilleure mobilisation des partenaires sur le terrain (l'un des 3 axes principaux du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté étant d'ailleurs « l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes »).

Les préfets se voient ainsi confier plusieurs missions :

- L'identification de territoires pertinents pour la déclinaison du plan ;
- La désignation de pilotes sur chaque territoire veillant à la déclinaison opérationnelle ;
- Veiller à la mise en place d'un dispositif d'évaluation.

La seconde partie de cette note s'attache à donner des pistes méthodologiques sur la mise en œuvre territoriale (annexe 1) avec l'apport d'une mission d'appui dirigée par François Chérèque et sur le suivi et l'évaluation (annexe 2), notamment via le recours à un espace collaboratif en ligne.

Type d'actualités: [Information générale](#) [1]

Dates: Mercredi 29 juillet 2015 - 02:00

Fichiers joints:  [Circulaire lutte contre la pauvreté](#) [2]

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [3]

Publié le 29 juillet 2015

URL de la source (modifié le 29/07/2015 - 16:15): <https://www.irev.fr/actualites-0/plan-de-lutte-contre-la-pauvrete-et-pour-linclusion-sociale-les-prefets-rappeles-lordre>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[2] <https://www.irev.fr/sites/default/files/circulaireluttepauvrete.pdf>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>